

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

17

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 25 novembre 2019



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - Mme DILLESEGER - Mme AKPINAR-ISTIQAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - Mme MARTIN-GENDRE - Mme TOMASELLI - M. PIAN - M. DECOMBARD - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICH - M. FAVERJON - M. BARD - M. ROZOY - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. CONTESSE - Mme FAVIER - M. N'DIAYE - Mme OUTHIER - Mme MILLE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - Mme DESAUBLIAUX

Membres excusés : M. BERTHIER (pouvoir Mme MARTIN) - Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - Mme PFANDER-MENY (pouvoir Mme AVENA) - Mme HILY (pouvoir Mme MODDE) - Mme CHARRET-GODARD (pouvoir Mme KOENDERS) - Mme FERRIERE (pouvoir M. BORDAT) - M. HOUPERT (pouvoir M. BICHOT)

Membres absents : M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. HELIE - Mme VANDRIESSE - M. BONORON - M. CAVIN

OBJET DE LA DELIBERATION

Produits irrécouvrables - Admission en non-valeur

Monsieur Maglica, au nom de la commission des finances, de l'administration générale et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Monsieur le Trésorier Municipal a fait parvenir à la Ville des états de produits irrécouvrables dont le montant s'établit à 46 456,12 €. Les créances les plus significatives concernent :

- la taxe locale sur la publicité extérieure : 24 078,00 €
- les prestations périscolaires : 8 707,84 €
- les droits de voirie : 6 310,27 €

Ces créances n'ont pas pu être recouvrées pour cause, principalement de combinaisons infructueuses d'actes de poursuite, de clôture pour insuffisance d'actif après liquidation judiciaire et de certificats d'irrécouvrabilité.

A noter que près de 72 % du total des états des produits irrécouvrables transmis par Monsieur le Trésorier Municipal, soit la somme de 33 314,23 €, se rapportent à des situations de clôture pour insuffisance d'actif après liquidation judiciaire et de certificats d'irrecouvrabilité.

Monsieur le Trésorier Municipal demande donc l'admission en non-valeur de ces produits irrécouvrables, et la décharge de son compte de gestion pour la somme de 46 456,12 €, étant donné que toutes les voies de droit ont été épuisées, sans succès quant au recouvrement de ces créances.

A titre d'information, le taux de recouvrement au 30 septembre 2019 des titres de recettes pris en charge par la Trésorerie Municipale sur l'exercice 2018 s'élève à 98,53 %.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prononcer l'admission en non-valeur de la somme de 46 456,12 €, au titre des produits irrécouvrables.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ